



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU BUREAU
du mercredi 21 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à 10 Heures, le BUREAU de l'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD s'est réuni en les locaux de la Communauté de Communes Flandre Lys à La Gorgue sous la Présidence de monsieur Etienne BAJEUX.

Etaient présents : M. J. HOUSSIN – E. BAJEUX – J.P BONNAERT – J.J DEWYNTER – J. DARQUES – B. BAES – J. DEVOS – F. DELANNOY – C. DELASSUS – Th. LAZARO – M. DEMAZIERES – J.N. TANCRE – G. VAN STAEN – Mmes E. STAELEN – S. KEIGNAERT

Excusés absents: M. H. CARON –R. DESMET– Y. HENNION

Monsieur Jean-Philippe BOONAERT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Bureau du 13 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Avis du Bureau pour vote au Comité

Finances :

1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.
2. Evolution du taux de cotisation et des quotients d'entrée pour l'année 2018.

Compétence GEMAPI :

3. Contrat d'adhésion avec l'association France Dignes.

Informations

1. Etat des négociations au vu du retrait de la MEL
2. Présentation d'évolution statutaire du Symsagel
3. Projets de commissions thématiques pour les thèmes suivants :
 - Ouvrages et digues
 - Foncier.

Avis du Bureau pour vote du Comité

1/ Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Rapporteur : monsieur Etienne BAJEUX

Au vu de la note de synthèse relative au Rapport d'Orientation Budgétaire qui a été présentée lors de la séance du mercredi 21 février 2018.

Il vous est proposé :

- 1 De prendre acte de la présentation par Monsieur le Président de ses orientations budgétaires pour l'exercice 2018.
- 2 De certifier qu'un débat s'est engagé sur le document annexé à la présente.

Le Bureau a émis un avis favorable.

2/ Evolution du taux de cotisation et des quotients d'entrée pour l'année 2018.

Rapporteur : monsieur Etienne BAJEUX

Conformément à l'article 9.3.2 de nos statuts, il vous est proposé de voter l'évolution du taux de cotisation pour les collectivités membres de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord selon la formule suivante :

$$\text{Produit 2017} \times \text{taux d'évolution} = \text{Produit 2018}$$

D'autre part et conformément à l'article 9.3.3 de nos statuts, il vous est proposé de faire évoluer les quotients d'entrée des nouvelles collectivités selon le tableau ci-dessous :

	Cotisation 2017	Taux d'évolution 2018	Cotisation 2018
Compétence 1 « Hydraulique »			
- Cotisation à la superficie	10,64 € / hectare	0%	10,64 € / hectare
- Cotisation à l'habitant	3,85 € / habitant	0%	3,85 € / habitant
Compétence 2 « Outils de planification »			
- Cotisation à l'habitant	0,97 € / habitant	0%	0,97 € / habitant
Compétence 3 « Lutte contre les nuisibles »			
- Cotisation à la superficie	2,25 € / hectare	0 %	2,25 € / hectare

Les recettes de ces cotisations sont imputées aux chapitres 74 (contribution) du budget de l'USAN.

Le Bureau a émis un avis favorable.

3/ Compétence GEMAPI : contrat d'adhésion avec l'association France Dignes

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

La compétence GEMAPI est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et la gestion des digues fait partie intégrante de cette compétence obligatoire.

France Dignes est une association de 1901 qui vise à structurer la profession de gestionnaire de digues, à être un lieu d'échanges techniques et de formation.

L'association « France digues » a pour objectif :

- 1 De créer, animer et assister les réseaux de gestionnaires de digues et ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences et d'informations ;
- 2 De renforcer les compétences des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- 3 D'assurer la conception et la maintenance d'outils spécifiques et d'assister ses membres à utiliser ses outils ;
- 4 De conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires, et à participer à des projets européens et internationaux.

Sans ce contexte, il est pertinent que l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord participe à un réseau associatif s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues et puisse bénéficier de l'assistance technique et juridique de l'association « France Dignes ».

Pour l'année 2018, la cotisation annuelle est fixée à 750 € à laquelle s'ajoute un montant de 30€ / km de digues soit, dans ces conditions, une cotisation de 1 470 € en raison d'un linéaire de digues de 24 kms à entretenir.

Il est proposé au Comité syndical de :

- Décider d'adhérer à l'association « France Dignes » à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée indéterminée jusqu'à résiliation du contrat d'adhésion.

- Désigne monsieur le Président de l'USAN en qualité de représentant légal de l'USAN au sein de l'association « France Dignes ».
- Autorise le Président à signer tous les documents administratifs liés à la présente décision.

La dépense liée à cette adhésion est imputée au chapitre 011 du budget Principal.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Informations

1/ Etat des négociations au vu du retrait de la MEL

Compte-rendu des difficultés liées à la reprise partielle de la masse salariale et de la représentation des intercommunalités aux négociations : le Bureau demande de tenir ces positions.

2/ Présentation d'évolution statutaire du Symsagel

Cette évolution reçoit un avis favorable du Bureau, le Symsagel ayant intégré la quasi-totalité des demandes de l'USAN.

3/ Projets de commissions thématiques pour les thèmes suivants

- Ouvrages et digues : Le président de la commission est monsieur Jean-Jacques DEWYNTER.

- Foncier : Le président de la commission est monsieur Jérôme DARQUES.

Appel au comité par mail pour constituer le groupe de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président remercie les membres du Bureau et lève la séance.

Les membres du Bureau